



REPUBLIQUE FRANCAISE

METROPOLE DU GRAND PARIS

SEANCE DU CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS DU VENDREDI 14 AVRIL 2023

CM2023/04/14/16: DIFFUSION DE KITS PEDAGOGIQUES « JEUX, ARTS ET SPORTS » AUPRES DES COMMUNES

DATE DE LA CONVOCATION : 7 avril 2023 NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 208 PRESIDENT DE SEANCE : Patrick OLLIER, Président

SECRETAIRE DE SEANCE : Quentin GESELL

LE CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5219-1,

Vu le code de la commande publique, notamment les articles R. 2122 et suivants,

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et notamment son article 12,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 59,

Vu le décret n° 2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre, fixant le siège et désignant le comptable public de la métropole du Grand Paris,

Vu la délibération du Conseil de la Métropole du 22 mars 2023 portant sur l'approbation de la feuille de route de la mission olympique du Grand Paris,

Considérant la volonté de la Métropole du Grand Paris, en tant que collectivité hôte cheffe de file des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, de rendre les Jeux accessibles à tous,

Considérant que la Métropole du Grand Paris entend contracter un marché de gré à gré avec la Réunion des Musées Nationaux pour l'achat des Kits pédagogiques « Jeux, Arts et Sports » destiné à être redistribués gratuitement aux communes intéressées,

Considérant que la distribution de ces kits pédagogiques a pour finalité la sensibilisation des écoliers aux Jeux Olympiques et Paralympiques et aux valeurs qui en découlent,

Accusé de réception en préfecture 075-200054781-20230414-CM20224-04-14-16-DE Date de télétransmission : 25/04/2023 Date de réception préfecture : 25/04/2023

Considérant que pour ce faire, il est nécessaire, pour évaluer le besoin en kits pédagogiques « Jeux, Arts et Sports », de connaître en amont les communes intéressées par leur utilisation au sein des écoles,

La commission « Aménagement » consultée,

APRES EN AVOIR DELIBERE

AUTORISE le lancement de la distribution, par la Réunion des Musées Nationaux, aux communes intéressées de kits pédagogiques « Jeux, Arts et Sports » qui a pour finalité la sensibilisation des écoliers aux Jeux Olympiques et Paralympiques et aux valeurs qui en découlent.

INVITE les communes à manifester leur intérêt jusqu'au 19 mai prochain, pour permettre d'évaluer le besoin de la Métropole en vue de la passation d'un marché de gré à gré avec la Réunion des Musées Nationaux d'une part, et pouvoir bénéficier de ces kits pédagogiques dans le cadre de la distribution par la Réunion des Musées Nationaux d'autre part.

PRECISE que cette distribution se fera à titre gratuit, dans un lieu prédéfini par chaque commune intéressée.

ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Le Président de la métropole du Grand Paris

Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication